

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Renforcement et protection du plan d'eau du FRIOUL à Marseille

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Metropole d'Aix-Marseille-Provence

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

2 0 0 0 5 4 8 0 7 0 0 0 1 7

Forme juridique

Administration publique générale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
11. Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière	a) Ouvrages et aménagements côtiers destinés à combattre l'érosion et travaux maritimes susceptibles de modifier la côte par la construction de digues, d'ouvrages de défense constituant un système d'endiguement.

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de protection du plan d'eau du Frioul consiste en la réhabilitation de la digue Est ainsi que la création d'un ouvrage de protection (digue) dans le port, à l'entrée.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet présente deux objectifs :

- D'une part la reconstruction de la Digue EST qui présente des risques de rupture.
- D'autre part, l'amélioration de la protection du plan d'eau par la diminution de l'agitation intérieure créée par la houle et mers de vent de Sud-Est.

Actuellement, les fortes houles Sud-Est engendrent une agitation importante du plan d'eau dans le port. Il a notamment été constaté des désordres sur des quais que la Métropole a dû reconstruire.

L'agitation du plan d'eau dans le port ne permet pas d'accueillir de manière sécurisée les bateaux aux droit du quai d'honneur, même de manière temporaire.

Enfin, la partie Ouest du port est utilisée comme zone d'évolution par les enfants en classe de mer ou en stage au club nautique. Lorsque le plan d'eau est agité, il n'est pas possible d'assurer la sécurité de ces usagers, la navigation est donc impossible une grande partie de l'année.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet consistera en :

- La réhabilitation de la digue Est avec reprise sur la digue existante :

- La démolition des fortifications allemandes et des quais,
- la création du quai intérieur,
- le démontage du corps de digue,
- le reprofilage du talus et la pose du matériau de filtre,
- la pose de la carapace depuis la risberme jusqu'à l'axe général de l'ouvrage,
- la création du mur de digue, la fermeture de la carapace sur le mur de digue,
- la pose des réseaux et la réalisation du couronnement de quai et des dallages du quai.

- La création d'un nouvel ouvrage de protection contre la houle : qui garantit la protection globale du plan d'eau contre l'agitation 0.3m (confort) et 0.5m maxi en cas d'évènements exceptionnels. La solution retenue consiste en un tenon en enrochements naturels d'environ 40m de longueur.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase exploitation, la digue Est et l'ouvrage portuaire seront exploités et entretenus comme les ouvrages portuaires actuels.

La capacité d'accueil du port restera inchangée.

La digue Est sera dotée de deux promenades, une haute donnant vue au large et une basse tournée vers le port. L'ouvrage est conçu pour limiter autant que possible la fréquentation des enrochements par les usagers de la digue.

Le fonctionnement du port ne sera pas modifié.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'autorisation environnementale, est applicable aux activités, installations, ouvrages et travaux suivants et activités mentionnés au I de l'article L. 214-3 (soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau). Le projet est soumis à autorisation environnementale au regard des rubriques 4.1.2.0 et 4.1.3.0.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Digue Est	Longueur 415m, largeur 30m
Digue Entrée de port	Longueur 50m, largeur 15m
A préciser	

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Marseille (13000)

Île du Frioul

Port du Frioul

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 43 ° 16 ' 45 " N Lat. 05 ° 18 ' 30 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 43 ° 16 ' 50 " N Lat. 5 ° 18 ' 50 " E

Point d'arrivée :

Long. 43 ° 16 ' 36 " N Lat. 5 ° 18 ' 33 " E

Communes traversées :

Marseille (13000)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II « Archipel du Frioul, îles d'Endoume » n°930012457
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marseille, Ile du Frioul
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Parc des Espaces Naturels Maritimes des Iles du Frioul,</li> <li>— Aire d'adhésion du Parc National des Calanques (FR3400010)</li> </ul>
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité de deux monuments historiques (en dehors du périmètre de 500m mais en covisibilité) : -le site classé du Château d'If, -le site inscrit de l'ancien Hôpital Caroline.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marseille PPR Inondations - Approuvé le 24/02/2017 PPR Incendies de forêt - Approuvé le 22/05/2018 PPR Retrait et gonflement des argiles - Approuvé le 27/06/2012  PPRT - ARKEMA - Approuvé le 04/11/2013
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Situé à 90m de deux sites Natura 2000 : -Directive "Habitats" : SIC FR9301602 : Calanques et îles marseillaises – Cap Canaille et massif du Grand Caunet. -Directive Oiseaux : ZPS FR9312007 : Iles Marseillaises - Cassidaigne
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de projet intersecte une ZICO : -PAC07 : Iles marseillaises, Maire, Jarron, Riou, Calseraigne, Congloue et Pomegues.

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réhabilitation de la digue sera réalisée en réutilisant au maximum tous les déblais de l'ancienne digue. Toutefois, l'ouvrage de protection est constitué de pierres naturelles et nécessite l'apport de matériaux.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux consistent en la réhabilitation d'ouvrages actuels. Les travaux pourront engendrer des perturbations sur des habitats d'intérêt à proximité (mattes mottes notamment qui seront détruites au droit du futur ouvrage intérieur), certaines espèces de faune (Tarente de Mauritanie principalement) et de flore (présentes sur la digue)  Un dossier CNPN sera réalisé pour prendre en compte ces dérangements.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet pourra avoir des incidences limitées sur des espèces inscrites protégées par les zones Natura 2000 à proximité du projet : -Eulepte d'Europe, Sabline de Provence, Puffin Yelkouan, etc.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les incidences sur l'avifaune concernent également la ZICO.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers. La création de l'ouvrage dans le port va consommer de l'espace portuaire maritime.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque inondation (submersion marine). Du fait de leur nature, les digues ne présentent pas de sensibilités particulières à ce risque naturel. Elles ont été conçues pour prendre en compte ce risque mais aussi l'augmentation des niveaux d'eaux associés au changement climatique.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Présence d'engins de chantier, de camions et de barges pour l'amené des matières premières sur site.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux engendreront des nuisances sonores temporaires et limitées aux zones de travaux. Le projet en phase de fonctionnement n'engendrera pas de nuisance sonore.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux les engins pourront être source de vibrations temporaires et limitées aux zones et périodes du projet.</p> <p>Le projet en phase de fonctionnement n'engendrera pas de vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux les engins pourront être source d'émissions lumineuses temporaires et limitées aux zones et périodes du projet.</p> <p>Le projet en phase de fonctionnement n'engendrera pas d'émissions lumineuses.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux les engins seront source de rejets dans l'air temporaires et limités aux zones et périodes du projet.</p> <p>Le projet en phase de fonctionnement n'engendrera pas de rejet.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La phase travaux engendrera des déchets qui seront évacués à l'issue des travaux.</p> <p>Le projet en phase de fonctionnement n'engendrera pas de déchets.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet intègre les enjeux paysagers et patrimoniaux. Il n'engendrera pas pas d'incidence sur ces enjeux.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de modification sur l'usage des sols. Le projet est largement positif pour la sécurisation des activités humaines dans le port (plaisanciers, touristes...).

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet n'est susceptible d'avoir des incidences cumulées avec ce projet.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les mesures de limitation des incidences envisagées sont les suivantes :

- Évitement : Diagnostic des habitats benthiques préalable
  - Diagnostic Faune / Flore de la zone d'étude
  - Choix de la période de travaux en dehors de la saison estivale et des périodes sensibles pour la faune et la flore
  - Choix technique les moins impactant pour le milieu (pour la digue en entrée de port notamment)
  - Informations des usagers
- Réduction : Organisation du chantier (horaires, zones d'entretien, base de vie, engins aux normes, zone de passage des engins, etc.)
  - Choix de la période de travaux en dehors des périodes sensibles pour le milieu naturel et les activités humaines
  - Moyen de limitation du panache turbide si nécessaire
  - Moyens de lutte contre les pollution accidentelles
  - Suivi de la qualité de l'eau pendant les travaux/ technique du ramp-up si travaux sous-marins bruyants

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet prévoit d'améliorer considérablement les conditions d'accès, de navigation et d'amarrage sur le plan d'eau. Il n'a pas pour vocation d'augmenter la capacité d'accueil du port.

Bien qu'aux abords d'une zone ZICO, classé pour partie et situé dans un site emblématique remarquable du point de vue écologique, le projet reste toutefois en dehors des périmètres classés par la réglementation en vigueur. L'enjeu est bien d'assurer la conduite d'un chantier exemplaire au regard de la grande sensibilité du milieu. Toutes dispositions idoines à ce propos seront inscrites au cahier des charges de réalisation des travaux.

Ainsi nous considérons que ce projet n'aura pas d'incidence environnementale irréversible et ne nécessite pas d'étude d'impact.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 5 : plan des abords Annexe 6 : notice d'incidence

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

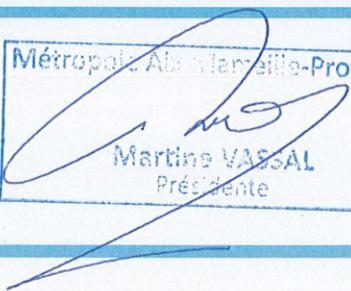
Fait à

Marseille

le,

23 AOUT 2022

Signature

Métropole Aix-Marseille-Provence  
  
Martine VASSAL  
Présidente